Déclaration

Je soussigné Monsieur/Madame	déclare av	oir pris	connaissance
des informations ci-dessous concernant le traitement de me	s données perso	nnelles da	ans le cadre de
la participation à un appel d'offres public pour la vente d	'une voiture de	fonction	appartenant à
l'Ambassade de la République de Pologne à Tunis, et je conr	nais tous mes dro	oits visés à	ı l'art. 15,16 et
18 du RODO.			
	/dat	e et signa	ture/

Informations sur le traitement des données personnelles par l'Ambassade de la République de Pologne à Tunis

Ces informations remplissent l'obligation spécifiée à l'art. 13 sec. 1 et 2 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46 / CE, ci-après dénommée " RODO

- 1. L'administrateur, au sens de l'art. 4 point 7 du RODO, de vos données personnelles est le Ministre des Affaires Etrangères basé en Pologne, Varsovie, Al. J. Ch. Szucha 23, qui opère dans le cas précis à travers le Chef de l'Ambassade de la République de Pologne à Tunis, située au Grand Boulevard de la Corniche, 2045 Les Berges du Lac II, tél: +216 71 196 193.
- 2. Le délégué à la protection des données (DPD) a été nommé au Ministère des Affaires Etrangères et des missions étrangères.

Coordonnées du DPD:

adresse du siège social: Al. J. Ch. Szucha 23, 00-580 Varsovie ;

adresse e-mail: iod@msz.gov.pl

- 3. Les données seront traitées sur la base de l'art. 6 sec. 1 lit. c RODO, en relation avec le § 17 par. 1 du règlement du Conseil des ministres du 21 octobre 2019 relatif à la gestion détaillée de certains actifs du Trésor Public (Journal des lois de 2017, point 729) en vue de la vente d'une voiture de fonction par appel d'offres public.
- 4. Seuls les employés autorisés du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Ambassade de la République de Pologne à Tunis, en particulier les membres du comité d'appel d'offres, ont accès aux données.
- 5. Les données sont protégées en vertu des dispositions du RODO et ne peuvent être mises à la disposition de personnes et de tiers que sur la base de la loi applicable.
- 6. Les données ne seront pas transférées à un pays tiers ou à une organisation internationale. Uniquement dans le cas de l'adjudicataire, les données seront transmises au Ministère des Affaires Etrangères de l'État Tunisien.
- 7. Les données personnelles des soumissionnaires seront traitées jusqu'à ce que l'offre soit complétée, puis archivées. Les données personnelles du soumissionnaire retenu ne seront archivées qu'après l'achèvement des démarches administratives auprès du Ministère des Affaires Etrangères de l'Etat Tunisien et la mise en circulation du véhicule. Dans les deux cas, les données à caractère personnel seront archivées conformément aux dispositions de la loi

du 14 juillet 1983 sur les archives et archives nationales (Journal des lois de 2018, point 217) et au règlement intérieur du Ministère des Affaires Etrangères résultant des dispositions de la loi

- 8. La personne concernée a le droit de contrôler le traitement des données, comme spécifié à l'art. 15-16 RODO, en particulier le droit d'accès et de rectification de ses données et à l'art. 18 RODO, c'est-à-dire le droit à la limitation du traitement, le cas échéant. '
- 9. Les données à caractère personnel ne seront pas traitées de manière automatisée qui aura un impact sur la prise de décisions susceptibles d'entraîner des effets juridiques ou de l'affecter de manière significative de manière similaire. Les données ne seront pas profilées.
- 10. La personne concernée a le droit de déposer une réclamation auprès de l'Autorité de Contrôle à l'adresse suivante:

Prezes Urzędu Ochrony Danych Osobowych (Président de l'Office de protection des données personnelles) ul. Stawki 2 00-193 Warszawa (Varsovie)